

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** mardi 04 mai 2021

Séance Ordinaire 18 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de convocation : **mardi 27 avril 2021**

LE 04 mai 2021 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET, Jean-Christophe SIMON

REPRESENTES : Jean-Pierre PELLEGRINI, Audrey RESSEGAIRE

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Agnès REY

### Délibérations du conseil :

#### DE 2021 36- Reconnaissance calamités agricoles - gel 2021 à l'unanimité :

- **DEMANDE** la reconnaissance en calamité agricole de la commune du Poët où 80 à 100% des vergers ont été impactés suite à la gelée des 7 et 8 avril 2021.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### DE 2021 37- Création d'un poste d'agent administratif en contrat aidé à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer l'emploi d'agent administratif pour l'accueil de l'agence postale/mairie pour une période de 12 mois, renouvelable 1 an à partir du 15 juin 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat unique d'insertion avec pôle emploi
- **PRÉCISE**

- que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps partiel ;
- que sa rémunération sera comprise entre l'indice brut 355 et l'indice majoré 331 à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**DE 2021 38- Recrutement d'un Maitre-Nageur Sauveteur saison 2021 à l'unanimité :**

- **Autorise** le maire à signer le devis avec le maitre-nageur pour un montant de 7000€ TT
- **Autorise** le Maire à payer les heures supplémentaires au prix de 20€ en cas de demande pour des animations ou pour l'école, le centre de loisirs ...

Il précise que comme chaque année le maître-nageur dispose gracieusement d'un logement charges comprises d'eau et électricité.

**DE 2021 39- Tarif de la piscine à 9 voix "pour " et "4 abstentions" :**

- **FIXE** les tarifs suivants à appliquer pour la régie piscine à partir de la saison 2021

	<b>Tarifs</b>
TICKET journalier ENFANT	1.50€
TICKET Journalier ADULTE	2.70€
Carte mensuelle ENFANT	10€
Carte mensuelle ADULTE	18€
CARTE 10 entrées ENFANT	11€
CARTE 10 entrées ADULTE	22€
Bonnet de bain	2.50€

**DE 2021 40- Vote des subventions aux associations à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
ACCA la Perdrix	500€	
CLUB DES AINES	1000€	
COMITE DES FETES	4000€	
Association de danse Form and Rythm	1000€	
CLUB DE GYM	1000€	
Association du patrimoine Au fil du temps	300€	
L'estanque Poëtaine	900€	
RESTOS DU CŒUR de Laragne	500€	En bon d'achat si demande en cours d'année
Amicale des pompiers de Laragne	400€	
Les p'tits poètes	200€	
Maison des Jeunes et de la culture	300€	
Roue d'or sisteronaise	1 500€	Si animation dans l'année sur le village
USEP	200€	
RASED	200€	
FNACA lagrand	100€	

- **AUTORISE** le Maire à verser les subventions aux associations ci-dessus et à signer les conventions relatives le cas échéant

**DE 2021 41- Mise à disposition à l'entreprise Enerlis des toitures des bâtiments publics à 9 voix "pour" et 4 "abstentions" :**

- **AUTORISE** l'installation de panneau photovoltaïque sur les toits des bâtiments de la Mairie, de l'école, de Balp et de la salle polyvalente
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'entreprise ENERLIS et à réaliser les démarches nécessaires à ce projet

**DE 2021 42- Régie piscine et produits de faible valeur à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'ouverture d'un Compte de Dépôts de Fonds au Trésor pour la régie encaissement des produits de faible valeur et piscine
- **AUTORISE** le Maire à prendre un arrêté de création de régie unique pour ces deux services et à en fixer les modalités
- **SUPPRIME** la régie existante piscine pour la remplacer par une régie unique
- **SUPPRIME** la régie existante des encaissements des produits de faible valeur pour la remplacer par une régie unique
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet et notamment l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT).

La séance est levée à 19h42

**LE MAIRE**

**Jean-Marie TROCCHI**